



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le **27 OCT. 2022**

Décision n° **007915** / ANAC/DTA/DSNAA portant adoption de l'amendement n°2, l'édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé ANAC ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;

**Sur** proposition de la Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et la sûreté aérienne,

## **DECIDE :**

### **Article 1 : Objet**

Est adoptée l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume V : Météorologie Aéronautique (MET).

### **Article 2 : Portée de l'amendement**

L'amendement porte sur

- a) le changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;
- b) la division du RACI 5111 (GUID ANS 5111) en sept volumes distincts : un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) ;
- c) le changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500 ;
- d) l'insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel ;

### **Article 3 : Domaine d'application**

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume V : Météorologie Aéronautique (MET) s'applique à tous les prestataires de services de la navigation aérienne.

### **Article 4 : Date d'entrée en vigueur**

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment, la décision n°0006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA du 31 octobre 2019 relative à l'amendement n°1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation Aérienne « RACI 5111 ». Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature.



**P.J. :** Amendement n°2, édition 2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume V : Météorologie Aéronautique (MET).

#### **Ampliations :**

- DSNAA
- DSSC
- SDIDN
- ASECNA
- SODEXAM



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-ANS-5111 volume V

**GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL  
D'EXPLOITATION DES PRESTATAIRES  
DE SERVICES DE LA NAVIGATION  
AERIENNE**

**« GUID-ANS-5111 »**

**VOLUME V : METEOROLOGIE  
AERONAUTIQUE (MET)**

Deuxième édition – Août 2022

Adopté et publié sous l'autorité du Directeur Général

Administration de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire





Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de  
service de la Navigation Aérienne  
« GUID ANS 5111 »  
Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2  
Date : 10/08/2022  
Amendement 2  
Date : 10/08/2022

### VALIDATION

	Noms et prénoms	Fonction	Visa/date
Rédaction	GOUAMENE Rock	Inspecteur ANS MET	10/08/22 
	N'ZEBO Sylvain	Sous-Directeur MIA	10/08/22 
Validation	KOFFI Konan	Président du Comité de Règlementation de la Sécurité et de la Sûreté Aérienne	22/09/2022  Président du Comité de Travail Relatif à la Règlementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile
Approbation	Sinaly SILUE	Directeur Général	27 OCT. 2022 



### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Page	Édition		Amendement	
	Numéro	Date	Numéro	Date
0	2	10/08/2022	2	10/08/2022
i	2	10/08/2022	2	10/08/2022
ii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
iii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
iv	2	10/08/2022	2	10/08/2022
v	2	10/08/2022	2	10/08/2022
vi	2	10/08/2022	2	10/08/2022
vii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
viii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
ix	2	10/08/2022	2	10/08/2022
1-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
2-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
2-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-3	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-4	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-5	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-6	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-7	2	10/08/2022	2	10/08/2022



### TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendements	Objet	Date <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption/Approbation</li> <li>• Entrée en vigueur</li> <li>• application</li> </ul>
0 (1 <sup>ère</sup> Edition)	Création du document	- 23/01/2018 - 23/01/2018 - 01/01/2020
1 (1 <sup>ère</sup> édition)	Intégration de l'exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à l'usage des prestataires de services fourni dans le document OACI Doc 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments	- 31/10/2019  - 31/10/2019  - 01/01/2020
2 (2 <sup>ème</sup> édition)	Cet amendement porte sur les points suivants : a) changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ; b) division du GUID ANS 5111 en sept volumes, un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) c) changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500 d) insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel e) insertion de précisions sur le contenu des procédures MET à intégrer dans le manuel d'exploitation – domaine ATS	27 OCT. 2022  27 OCT. 2022  27 OCT. 2022









Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de  
service de la Navigation Aérienne  
« GUID ANS 5111 »  
Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2  
Date : 10/08/2022  
Amendement 2  
Date : 10/08/2022

### LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Services	Support de diffusion	
		Papier	Numérique
<b>ANAC</b>			
DG	Directeur Général		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports		X
DSV	Direction de la Sécurité des Vols		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
<b>Prestataire de service de la Navigation Aérienne</b>			
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique		X
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne internationale en Afrique et à Madagascar.		X
ACI	Air Côte d'Ivoire.		X



### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Réf.	Source	Titre	Édition et amendement
---	ANAC	Ordonnance N°2008-08 du 23 Janvier 2008 portant code de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> édition - 2008
RACI 5001	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à l'assistance météorologique à la Navigation Aérienne Internationale	6 <sup>e</sup> édition - 2020, amdt 5
RACI 5028	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux équipements et aux méthodes d'observation météorologiques aéronautiques	2 <sup>e</sup> édition - 2022, amdt 1
RACI 5030	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la gestion de la qualité des services de météorologie aéronautique	2 <sup>e</sup> édition - 2021, amdt 1
Annexe 3	OACI	Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale	20 <sup>e</sup> édition – juillet 2018, amdt 78
RACI 5111	ANAC	Guide d'élaboration des prestataires de services de la navigation aérienne	1 <sup>ère</sup> édition - 2019, amdt 1
PROC-ORG-1500	ANAC	Procédure de maîtrise des documents	1 <sup>ère</sup> édition – août 2020



## ABREVIATIONS ET ACRONYMES


<i>Sigles</i>	<i>Signification</i>
AIM	Service de gestion de l'information aéronautique
ATS	Services de la circulation aérienne
CMA	Centre Météorologique d'Aérodrome
CVM	Centre de Veille Météorologique
OACI	Organisation de l'aviation Civile Internationale
RVR	Portée visuelle de piste
SAR	Service de Recherche et Sauvetage
SPECI	Message d'observation météorologique spéciale d'aérodrome
TAF	Prévisions d'aérodrome terminal

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
VALIDATION .....	0
Liste des pages effectives .....	I
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS.....	II
TABLEAU DES AMENDEMENTS .....	III
TABLEAU DES RECTIFICATIFS .....	IV
Liste de diffusion .....	V
Liste des documents de référence .....	VI
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	VII
TABLE DES MATIERES.....	VIII
<b>CHAPITRE 1 : INTRODUCTION .....</b>	<b>1-1</b>
1.1 OBJET .....	1-1
1.2 CHAMP D'APPLICATION.....	1-1
1.3 PORTEE DU MANUEL D'EXPLOITATION.....	1-1
1.4 ACCEPTATION /APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DU PRESTATAIRE DE SERVICE DE LA METEOROLOGIE AERONAUTIQUE .....	1-1
1.5 STRUCTURE DU GUIDE .....	1-2
<b>CHAPITRE 2 : ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION .....</b>	<b>2-1</b>
2.1. DISPOSITION A PRENDRE POUR L'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION .....	2-1
2.2. Identification des règlements applicables.....	2-1
2.3. Description des moyens et des services nécessaires à son activité.....	2-1
2.4. Structure du manuel d'exploitation .....	2-1
<b>CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION MET .....</b>	<b>3-1</b>
<b>CHAPITRE I : SERVICES A FOURNIR .....</b>	<b>3-1</b>
I.1. DISPOSITIONS GENERALES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUES.....	3-1
I.2. TYPES DE SERVICES FOURNIS. ....	3-1
<b>CHAPITRE II : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, DESCRIPTION D'EMPLOI ET EFFECTIF DU         PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES METEOROLOGIQUES         AERONAUTIQUE .....</b>	<b>3-2</b>
II.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PRESTATAIRE DE SERVICES METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUES ..	3-2



II.2 TACHES ET RESPONSABILITES DU PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES	
METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUES.....	3-2
II.3 EFFECTIF ET COMPETENCES EN PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES METEOROLOGIQUES	
AERONAUTIQUES.....	3-3
CHAPITRE III : FORMATION ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL .....	3-3
III.1 INTRODUCTION .....	3-3
III.2 PROGRAMME DE FORMATION .....	3-3
III.3 TYPE DE FORMATION .....	3-3
III.4 ÉVALUATION DES COMPETENCES.....	3-4
CHAPITRE IV : SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ .....	3-4
CHAPITRE V : GESTION DE SITUATION DEGRADEES .....	3-4
CHAPITRE VI : INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS .....	3-4
VI.1 PRESENTATION DU SITE.....	3-4
VI.2 LISTE DES INSTALLATIONS ET DES OUTILS REQUIS POUR UNE PRESTATION DE SERVICE METEOROLOGIQUE	
EFFICACE PAR LE CENTRE METEOROLOGIQUE.....	3-4
VI.3 EXIGENCES POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE .....	3-4
CHAPITRE VII : AMENDEMENT DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS.....	3-5
VII.1 AMENDEMENT ET MISES A JOUR DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS.....	3-5
VII.2 PROCEDURES DE CONTROLE ET DE TENUE DES DOCUMENTS.....	3-5
VII.3 SECURITE DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS (CONTROLE D'ACCES) .....	3-5
VII.4 CONSERVATION ET ELIMINATION DES DOSSIERS .....	3-5
VII.5 TOUTE AUTRE PROCEDURE APPLICABLE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ENREGISTREMENTS.....	3-5
CHAPITRE VIII : ASSISTANCE AUX ACTIVITES DE RECHERCHE ET SAUVETAGE .....	3-5
VIII.1. RESPONSABILITES DU SERVICE METEOROLOGIQUES DANS LES ACTIVITES SAR .....	3-5
VIII.2. COORDINATION ENTRE LE SERVICE METEOROLOGIQUE ET LE SAR .....	3-5
VIII.2. PROCEDURES DU SERVICE METEOROLOGIQUES DANS LES ACTIVITES SAR.....	3-5
CHAPITRE IX : HEURES DE SERVICE .....	3-5
IX.1. HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'AERODROME .....	3-5
IX.2. HEURES DE DEBUT ET DE FIN DE QUART.....	3-5
IX.3. PROCEDURES DE PASSATION/REPRISE DE QUART .....	3-5
IX.4. PROCEDURES DE GESTION DU JOURNAL DE QUART.....	3-5
CHAPITRE X : PROCÉDURES POUR LA FOURNITURE DE L'ASSISTANCE METEOROLOGIQUE A	
LA NAVIGATION AERIENNE.....	3-5
X.1. PROCEDURES OPERATIONNELLES.....	3-5
X.2 ANNEXES AU MANUEL .....	3-6
ANNEXE 1 : EXEMPLE DE DECLARATION DE CONFORMITE .....	3-7

 <p data-bbox="181 222 493 267">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="574 147 1209 249">Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)</p>	<p data-bbox="1263 147 1450 249">Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	---	---

## CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

### 1.1 Objet

Le présent guide fournit des orientations sur la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un prestataire de services de navigation aérienne, et donne des indications pour l'élaboration dudit manuel.

### 1.2 Champ d'application

Le volume V du guide « GUID ANS 5111 » s'applique aux prestataires de services en charge de la fourniture d'une assistance météorologique à la navigation aérienne à la République de Côte d'Ivoire.

### 1.3 Portée du manuel d'exploitation

Le manuel d'exploitation constitue le document de référence par lequel le prestataire de services météorologiques aéronautiques décrit sous une forme pratique et compréhensible toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.


Le prestataire de services météorologiques aéronautiques est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui leur sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.

Le manuel est amendé chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'exploitation.

Le manuel d'exploitation devient, une fois approuvé un élément du référentiel propre au prestataire de services météorologiques aéronautiques, sur lequel ce dernier sera supervisé par l'ANAC de Côte d'Ivoire.

### 1.4 Acceptation /Approbation du manuel d'exploitation du prestataire de service de la météorologie aéronautique

Le MANEX élaboré par le prestataire de service de la météorologie aéronautique est soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation avant sa mise en œuvre. L'acceptation/approbation du manuel ne garantit pas à l'exploitant que le manuel ne présente aucune non-conformité à la réglementation mais contient

 <p data-bbox="185 222 495 274">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="578 147 1211 251">Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)</p>	<p data-bbox="1263 147 1451 251">Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	---	---

les dispositions permettant d'assurer en toute sécurité la fourniture des procédures de vol aux instruments.

Les prestataires de service de la météorologie aéronautique sont seuls responsables de la conformité du manuel à la réglementation.

Le manuel d'exploitation devient, une fois accepté/approuvé par l'ANAC, un élément du référentiel propre au prestataire en charge de la météorologie aéronautique et à vue, sur lequel ce dernier sera supervisé.


### 1.5 Structure du guide

Le présent guide comporte trois (03) chapitres.

Le **premier chapitre** présente l'objet, le champ d'application du présent guide ainsi que la portée d'un manuel d'exploitation pour les prestataires de services météorologiques aéronautiques et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire.

Le **deuxième chapitre** du document propose une méthode d'élaboration et fournit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un prestataire de services de météorologie aéronautique.

Le **troisième chapitre** fournit une liste détaillée et structurée de tous les points spécifiques à la météorologie aéronautique qui sont couverts par le manuel d'exploitation.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)</p>	<p>Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

## CHAPITRE 2 : ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION

### 2.1. Disposition à prendre pour l'élaboration du manuel d'exploitation

Pour élaborer son manuel d'exploitation, le prestataire de services météorologiques aéronautiques tient compte des dispositions décrites ci-dessous.

### 2.2. Identification des règlements applicables

L'une des premières étapes pour l'élaboration du manuel d'exploitation est de procéder à un recensement exhaustif de tous les textes législatifs et réglementaires applicables à la fourniture des services de la météorologie aéronautique visés. Ce référentiel constitue la base de l'activité du prestataire et de l'établissement de ses responsabilités.

### 2.3. Description des moyens et des services nécessaires à son activité

Le prestataire de services météorologiques aéronautiques établit, la liste de tous les moyens et services ainsi que les rôles et les responsabilités nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.

Les tâches réalisées par un sous-traitant du prestataire de services météorologiques aéronautiques sont développées dans le manuel d'exploitation au même titre que les tâches exécutées directement par le prestataire lui-même, le prestataire restant responsable des actions de ses sous-traitants.

### 2.4. Structure du manuel d'exploitation

Le manuel d'exploitation est structuré en onze (11) chapitres.

Les différents chapitres du manuel d'exploitation peuvent être rédigés en un seul document ou en des documents distincts. Dans le cas où le manuel est rédigé en des documents distincts, le document principal fait référence aux autres documents.



## CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION MET

Ce chapitre fournit des informations relatives au contenu du manuel d'exploitation du prestataire de services météorologiques aéronautiques.

Les parties du manuel d'exploitation sont structurées selon les chapitres ci-dessous

### CHAPITRE I : SERVICES A FOURNIR

#### I.1. Dispositions générales pour la fourniture de services météorologiques aéronautiques

- I.1.1. Déclaration de conformité aux exigences réglementaires applicables de l'ANAC (un exemple de déclaration de conformité est fourni en annexe 1)
- I.1.2. Liste des documents de référence à utiliser avec le manuel
- I.1.3. Responsabilité relative au contenu et à la révision du manuel

#### I.2. Types de services fournis.

Le manuel d'exploitation prend en compte tout ou partie des services décrits ci-dessous selon le contenu de l'assistance fournie.

##### I.2.1. Centres de veille Météorologique (CVM)


- Renseignements SIGMET ;
- Messages AIREP.

##### I.2.2 Centres Météorologiques d'Aérodrome (CMA),

- documentation de vol ;
- prévisions d'aérodrome ;
- prévisions d'atterrissage ;
- prévisions de décollage ;
- prévisions de type TEMSI locale ;
- exposés verbaux ;
- messages d'avertissement.

##### I.2.3. Stations météorologiques aéronautiques

- observation des paramètres météorologiques ;
- messages d'observation régulières et spéciales locales ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)</p>	<p>Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

- messages d'observation régulières et spéciales ;
- Préviation d'atterrissage (selon les dispositions du § 3.1.2 du RACI 5009) ;
- Messages d'avertissements (selon les dispositions du § 3.1.2 du RACI 5009).

#### I.2.4. Service en charge des équipements météorologiques

- gestion des inspections des équipements météorologiques ;
- gestion de l'entretien des équipements météorologiques (préventif et curatif) ;
- gestion de l'étalonnage et de la vérification des équipements météorologiques ;
- gestion des changements (installation, modification ou retrait d'équipements météorologiques) ;
- gestion des situations dégradées.

#### I.2.5. Centre de communication

- gestion des messages météorologiques
- gestion des voies de télécommunication ;
- Suivi de la disponibilité et du trafic des voies de télécommunication

## CHAPITRE II : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, DESCRIPTION D'EMPLOI ET EFFECTIF DU PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUE

Ce chapitre décrit les exigences et les responsabilités du personnel participant à la prestation de service météorologiques.

### II.1 Structure organisationnelle du prestataire de services météorologiques aéronautiques

#### II.1.1 Structure organisationnelle approuvée

#### II.1.2 Liens hiérarchiques entre le personnel

### II.2 Tâches et responsabilités du personnel participant à la prestation de services météorologiques aéronautiques

#### II.2.1 Titre et description des postes

#### II.2.2 Principales responsabilités et livrables de chaque poste

## **II.3 Effectif et compétences en personnel participant à la prestation de services météorologiques aéronautiques**

- II.3.1 Méthodologie de détermination de l'adéquation du personnel pour chaque poste de travail
- II.3.2 conditions de recrutement au poste
- II.3.3 qualifications requises ;
- II.3.4 formation en cours d'emploi (acquisition de compétence) ;
- II.3.5 contrôle et maintien de compétences ;
- II.3.6 formation continue ;
- II.3.7 formation relative aux facteurs humains.

## **CHAPITRE III : FORMATION ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL**

Ce chapitre couvre le déroulement de la formation et l'évaluation des performances du personnel participant à la prestation de services météorologiques

### **III.1 Introduction**

- III.1.1 Politique de formation
- III.1.2 Évaluation des besoins de formation
- III.1.3 Critères de sélection de la formation
- III.1.4 Responsabilité en matière de formation (direction, superviseur, agents)

### **III.2 Programme de formation**

- III.2.1 Objectif et contenu du programme
- III.2.2 Mise en œuvre du plan de formation.
- III.2.3 Mise à jour du plan de formation

### **III.3 Type de formation**

- III.3.1 Formation Ab-initiale
- III.3.2 Formation initiale
- III.3.3 Formation avancée et/ou spécialisée
- III.3.4 Formation récurrente
- III.3.5 Formation de remise à niveau

### III.3.6 Formation en cours d'emploi (OJT) pour différents niveaux de service

- Structure de la formation OJT
- Durée de la FCE
- Processus et procédures de validation de la formation OJT
- Collaboration entre les entités partenaires sur la FCE

### III.3.7 Tenue de dossiers de formation

## III.4 Évaluation des compétences

### III.4.1. Politique d'évaluation des compétences

### III.4.2 Compétences requises et procédures de mise en œuvre

- connaissances, compétences et capacités requises pour chaque fonction
- processus pour s'assurer que le personnel possède les compétences

### III.4.3 Évaluations initiales et périodiques des compétences

## CHAPITRE IV : SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ

Une description claire du système de gestion de la qualité prenant en compte les exigences du règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la gestion de la qualité des services météorologique aéronautiques (RACI 5030).

## CHAPITRE V : GESTION DE SITUATION DEGRADÉES

Une description claire de la gestion des situations dégradées prenant en compte les exigences du paragraphe 4.4 du règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux équipements et aux méthodes d'observation météorologiques aéronautiques (RACI 5028).

## CHAPITRE VI : INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

### VI.1 Présentation du site

### VI.2 Liste des installations et des outils requis pour une prestation de service météorologique efficace par le centre météorologique

### VI.3 Exigences pour l'installation et la maintenance



## CHAPITRE VII : AMENDEMENT DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS

### VII.1 Amendement et mises à jour des documents et enregistrements

- Documents physiques
- Documents électroniques

### VII.2 Procédures de contrôle et de tenue des documents

### VII.3 Sécurité des documents et enregistrements (contrôle d'accès)

### VII.4 Conservation et élimination des dossiers

### VII.5 Toute autre procédure applicable de gestion des documents et des enregistrements

## CHAPITRE VIII : ASSISTANCE AUX ACTIVITES DE RECHERCHE ET SAUVETAGE

### VIII.1. Responsabilités du service météorologiques dans les activités SAR

### VIII.2. Coordination entre le service météorologique et le SAR

### VIII.2. Procédures du service météorologiques dans les activités SAR

## CHAPITRE IX : HEURES DE SERVICE

### IX.1. Heures d'ouverture et de fermeture de l'aérodrome

### IX.2. Heures de début et de fin de quart

### IX.3. Procédures de passation/reprise de quart

### IX.4. Procédures de gestion du journal de quart

## CHAPITRE X : PROCÉDURES POUR LA FOURNITURE DE L'ASSISTANCE METEOROLOGIQUE A LA NAVIGATION AERIENNE

Le manuel d'exploitation prend en compte tout ou partie des procédures décrites ci-dessous selon le contenu de l'assistance fournie.

### X.1. Procédures opérationnelles

#### X.1.1 Procédures de coordination

- MoU le cas échéant (Mémoire d'échanges) avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs (gestionnaire de l'aéroport, compagnies aériennes, armée de l'air, centre de formation technique, Direction de la Météorologie Nationale, CVM, VAAC, WAFC, etc.)

- Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-prestataire (ATS ; Maintenance, Infrastructures et Génie civil ; AIM; Administration, Ressources humaines et Finances, etc.).

#### X.1.2 Procédures de travail

- Procédure pour l'observation de paramètres météorologiques ;
- Procédure de traitement et de stockage de l'observation des paramètres météorologiques ;
- Procédure d'élaboration, de communication et de stockage des messages d'observation météorologique ;
- Procédure de vérification et de validation des bulletins météorologiques ;
- Procédure pour la protection des vols ;
- Procédure pour la veille météorologique d'aérodrome ;
- Procédure pour la veille météorologique de région ;
- Procédure pour l'étalonnage/calibrage des équipements météorologiques ;
- Procédures pour l'élaboration, la communication et le stockage des prévisions météorologiques ;
- Procédures pour l'élaboration, la communication et le stockage des avertissements d'aérodrome, des alertes de cisaillement de vent ;
- Procédures pour l'élaboration, la communication et le stockage des messages SIGMET ;
- Procédures pour l'élaboration des tableaux et résumés climatologique d'aérodrome ;
- Procédures pour la retransmission de comptes rendus en vol ;
- Procédures d'alerte en cas de panne d'équipement météorologique.

#### X.2 Annexes au manuel

- Annuaire téléphonique
- Prestataire de services météorologiques aéronautiques ;
- Services techniques du prestataire services météorologiques aéronautiques ;
- Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
- Gestionnaire d'aérodrome ;
- Autres numéros utiles.
- Liste des usagers du service (parties prenantes intéressées).

## ANNEXE 1 : EXEMPLE DE DECLARATION DE CONFORMITE

Ce manuel a été élaboré conformément aux dispositions règlement de l'Autorité Nationale de l'Aviation civile à savoir :

- Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à l'organisation et au fonctionnement des services météorologies (RACI 5015)
- Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne volume V (GUID-ANS-5111).

Ce manuel contient les critères/directives qui doivent être utilisés pour l'observation, la rédaction des messages, la diffusion, l'enregistrement des paramètres et messages météorologiques sous la responsabilité du centre météorologique de BASSE\*

Tout le personnel participant à la prestation de services météorologiques à l'aérodrome de BASSE\* respectera les directives opérationnelles et les instructions contenues dans ce manuel et le non-respect de cette consigne sera interprété comme une infraction à celles-ci.

\* BASSE : *emplacement fictif*

---